

**DÉCISION DU MAIRE**  
**Prestation de services d'assurances**  
**Annule et remplace DEC2023/052B**

**Le Maire de la Commune d'ARGONAY,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, portant sur les délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,
- Vu** la délibération n° 2023/041 du 22 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, notamment l'alinéa n° 3 relatif aux marchés et accords-cadres,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Considérant** que la Compagnie d'assurance VHV a dénoncé les contrats d'assurance relatifs aux dommages aux biens et risques annexes ainsi que la responsabilité civile et risques annexes, avant son terme dans les délais prévus,
- Considérant** que la concurrence a joué correctement,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de signer un contrat d'assurance avec AXA France IARD SA représenté par MM GARCIA & MISAN sis 37 avenue de Cran 74000 ANNECY pour couvrir les besoins de la collectivité définis ci-après :

- « Multirisques » qui couvrent la responsabilité civile et les dommages aux biens de la commune et du C.C.A.S. pour un montant de 22 320.90 € TTC annuels,
- Assurance des installations photovoltaïques pour un montant de 831.08 € TTC annuels
- Assurance tous risques informatiques pour un montant de 585.28 € TTC annuels,

Soit une dépense annuelle de 23 737.26 € TTC.

Le contrat est signé pour une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est reconductible de manière tacite chaque année.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite dans le registre ouvert à cet effet. Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Une ampliation en sera adressée à :

- ✓ Préfecture de la Haute-Savoie
- ✓ Service de gestion comptable d'ANNECY

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :  
- télétransmission en Préfecture le 29.01.24  
- publiée le 29.01.24

*La Directrice Générale  
des Services*  
*Severine GRANCHATI*  
  


Fait à Argonay, le 23/01/2024

Le Maire,

  
Gilles FRANÇOIS  
